



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Treizième session ordinaire
Genève, 17 et 18 octobre 1979

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1980

présenté par le Secrétaire général

Teneur du présent document

1. Le présent document contient une introduction et deux chapitres suivis d'annexes.

i) L'introduction contient notamment une comparaison, par rubrique budgétaire, des dépenses et des recettes proposées pour 1980 avec les chiffres du budget adopté pour 1979.

ii) Le chapitre I (récapitulation du budget) contient un résumé des recettes et des dépenses proposées pour 1980 comparées aux chiffres du budget adopté pour 1979; il indique aussi les chiffres réels enregistrés pour 1978.

iii) Le chapitre II (programme et dépenses) décrit chaque activité proposée ainsi que son coût s'il y a lieu.

iv) L'annexe A contient une description des rubriques budgétaires.

v) L'annexe B indique le montant de la contribution payable par chaque Etat membre dans l'hypothèse où le montant total des contributions proposées dans le présent budget serait adopté et en fonction soit du nombre actuel d'Etats membres de l'UPOV (10 Etats membres versant un total de 27 unités de contribution), soit d'un nombre plus élevé (11 Etats membres versant un total de 28 unités de contribution).

INTRODUCTION

Programme

2. Le programme pour 1980 a trois objectifs principaux, à savoir :

i) d'augmenter la portée et l'utilité de la coopération technique et administrative existant au sein des Etats membres;

ii) de travailler en vue de l'établissement d'une nouvelle coopération, plus étroite, dans les domaines juridique et technique au sein des Etats membres qui peuvent et souhaitent nouer de tels liens plus étroits entre eux;

iii) de propager le concept de la protection des obtentions végétales dans les Etats qui n'accordent pas une telle protection, de les aider (s'ils le désirent) à instaurer une telle protection et de susciter les adhésions à l'Union.

3. La promotion de la coopération technique au sein des Etats membres sera poursuivie mais l'accent sera déplacé et les méthodes de travail seront améliorées. Ce travail sera principalement entrepris, comme par le passé, par le Comité technique et les cinq groupes de travail techniques. La tâche la plus accaparante sera de nouveau l'élaboration de principes directeurs pour l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité des obtentions végétales. Des principes directeurs d'examen seront préparés pour de nouvelles espèces et les plus importants des principes directeurs d'examen existants seront révisés à la lumière de l'expérience acquise depuis leur publication. Le Comité technique et les groupes de travail techniques s'efforceront d'augmenter l'efficacité de leurs travaux sur les principes directeurs d'examen en déléguant davantage le travail préparatoire à des sous-groupes ou même à des spécialistes travaillant à titre individuel, ce qui permettra aux groupes de travail de se consacrer davantage à des discussions approfondies sur les principes généraux. L'harmonisation des méthodes d'examen continuera également à être l'un des thèmes majeurs des organes techniques, même s'il sera possible de terminer en 1979 le travail sur la révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen.

4. La promotion de la coopération administrative au sein des Etats membres sera poursuivie principalement dans le Comité administratif et technique. Les travaux sur la loi type sur la protection des obtentions végétales, sur laquelle une première discussion doit avoir lieu dans la seconde moitié de 1979, seront d'une importance majeure. La loi type ne sera évidemment qu'un texte de référence et chaque Etat qui désire l'utiliser, soit pour améliorer sa législation existante, soit pour introduire une législation en la matière, sera libre de l'adapter à ses besoins spécifiques. Le Bureau de l'Union sera à la disposition des Etats intéressés pour les assister dans l'adaptation à leurs propres besoins. Enfin, le Comité technique et le Comité administratif et juridique continueront à mettre au point des formulaires normalisés destinés à faciliter le travail routinier des services des Etats membres, et, ainsi, ils contribueront à une harmonisation plus poussée de l'application pratique de la Convention UPOV au sein des Etats membres et ils faciliteront les tâches de ces services et des sélectionneurs.

5. En ce qui concerne la nouvelle coopération, plus étroite, au sein des Etats membres, les travaux ont commencé en 1979. Ces travaux se rapportent aux points suivants : i) harmonisation des législations (dans la mesure souhaitée par les Etats intéressés) et ii) conclusion d'accords (entre les Etats qui le désirent) qui, d'une part, faciliteront pour les obtenteurs le dépôt des demandes et l'obtention de la protection dans plus d'un Etat membre et, d'autre part, permettront une diminution de la charge de travail des services nationaux des Etats membres en raison d'une meilleure répartition des tâches entre eux. La réalisation de progrès substantiels dans ces domaines peut se révéler décisive pour l'avenir de l'Union et la viabilité de la protection des obtentions végétales dans les relations internationales. Ces activités joueront un rôle de premier plan en 1980 et dans les années suivantes. Très certainement, les milieux intéressés accorderont la plus grande attention à ces activités lorsque les premiers projets auront été rendus publics. Les contacts avec ces milieux devront donc être intensifiés.

6. En ce qui concerne la propagation du concept de la protection des obtentions végétales, l'accent devra être placé sur les pays socialistes de l'Europe et sur les pays en développement. Les relations avec le Secrétariat et les membres de l'Accord de Cartagena et avec le Séminaire panaméricain sur les semences devront être intensifiées. Il est prévu de tenir un séminaire ou un symposium de deux jours en conjonction avec le Séminaire panaméricain sur les semences à Buenos Aires, en novembre/décembre 1980, auquel l'UPOV enverra quatre orateurs et deux membres du personnel.

7. Les Etats intéressés à adhérer à l'Union auront besoin d'une assistance particulière du Bureau de l'Union, de certains autres organes de l'Union et même de certains Etats membres dans la préparation de leur législation et dans la mise en application d'un système de protection des obtentions végétales.

8. Ces activités, ainsi que la loi type mentionnée ci-dessus et l'existence d'un texte révisé de la Convention UPOV, devraient mener à une augmentation du nombre des Etats membres de l'Union. Une telle augmentation est nécessaire pour maintenir la vitalité de l'UPOV.

Personnel

9. Les postes suivants existent en 1979 pour des personnes travaillant exclusivement pour l'UPOV :

un poste "D" (Secrétaire général adjoint),
trois postes "P" et
trois postes "G".

Pour les raisons figurant au paragraphe 12.A.iii) ci-dessous, il est proposé dans le projet de budget de 1980 de prévoir des crédits pour un poste "G" supplémentaire.

Rubriques budgétaires

10. Les rubriques budgétaires (décrites dans l'annexe A) sont essentiellement les mêmes que dans le budget de 1979. Le texte de cette annexe a été révisé pour harmoniser les définitions avec celles utilisées dans les budgets de l'OMPI.

Comparaison du projet de budget pour 1980 avec le budget adopté pour 1979

11. Dépenses en général

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs*	1177	1249
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+ 6,1%

Les raisons de cette augmentation sont exposées en détail dans le paragraphe 12 ci-dessous.

12. Dépenses par objet de dépenses

Ces dépenses sont passées en revue dans l'ordre où elles apparaissent dans le tableau du chapitre I.

A. Traitements et dépenses communes de personnel

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs	620	657
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+ 6,0%

L'augmentation nette de 37.000 francs est principalement due aux éléments suivants :

- i) Crédit prévu pour des augmentations dans le grade (à l'ancienneté) en faveur du personnel qui reste en service (à l'exception du Secrétaire général, qui ne bénéficie pas de cette augmentation) : 9.000 francs (ou 1,5%);

* Dans le présent document, le terme "francs" désigne les francs suisses.

ii) Crédit prévu pour l'augmentation du montant des rémunérations soumis à retenue pour pension (entraînée par l'évolution de la moyenne pondérée des indemnités de poste dans le système des Nations Unies) : 2.000 francs (ou 0,3%);

iii) Un poste "G" supplémentaire pour neuf mois (compte tenu d'un délai de trois mois pour le recrutement) : 26.000 (ou 4,2%). Le poste sera pourvu par une sténo-dactylographe. Les travaux de secrétariat continueront à augmenter en 1980, en partie à cause du report de travaux qui n'auront pas pu être effectués en 1979 par manque de dactylographes (Actes de la Conférence diplomatique; plusieurs principes directeurs d'examen révisés), et en partie à cause de l'augmentation des activités, principalement dans les domaines traités par le Comité administratif et juridique dont les réunions seront préparées partiellement par un nouveau type de réunions (de "consultants", qui se réuniront deux fois en 1980 et qui ne se sont pas réunis en 1979).

B. Voyages officiels

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs	26	48
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+ 84,6%

L'augmentation de 22.000 est due au fait que pour la première fois dans l'histoire de l'UPOV, l'un des groupes de travail techniques se réunira en dehors de l'Europe (6.000 francs) et au fait que les voyages de quatre orateurs à un symposium en Amérique latine (16.000 francs) seront financés par l'UPOV.

C. Services contractuels

a) Conférences

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs	55	71
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+ 29,1%

L'augmentation de 16.000 francs est principalement due aux crédits prévus pour deux réunions de consultants qui prépareront deux réunions du Comité administratif et juridique.

b) Impressions

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs	43	49
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+ 13,9%

L'augmentation de 6.000 francs est due à une réestimation du volume des impressions diverses fondée sur l'expérience récente (4.000 francs) et à l'augmentation de 5% dans les coûts d'impression en général (2.000 francs).

c) Autres

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs	35	21
Pourcentage de diminution par rapport à l'exercice précédent		- 40,0%

La diminution de 14.000 francs est principalement due à une réestimation du nombre des pages des Actes de la Conférence diplomatique qui seront à traduire.

D. Dépenses générales de fonctionnement

Cette rubrique ne comprend, dans le présent projet de budget relatif aux dépenses propres à l'UPOV, qu'une seule rubrique :

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
Location de locaux	26	28
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+ 7,6%

L'augmentation de 2.000 francs est due à une réévaluation du loyer payé par l'UPOV pour les bureaux occupés dans le nouveau bâtiment de l'OMPI.

E. Fournitures

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs	2	2
Variation par rapport à l'exercice précédent		0%

F. Mobilier et matériel

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs	2	6
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+ 200,0%

L'augmentation de 4.000 francs est principalement due aux crédits pour le mobilier et une machine à écrire destinés au titulaire du poste "G" supplémentaire proposé.

G. Autres dépensesa) Imprévus

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs	8	9
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent		+ 12,5%

Comme dans le passé, 1% des dépenses totales propres à l'UPOV est inscrit au budget sous cette rubrique.

b) Dépenses communes

	<u>1979</u>	<u>1980</u>
En milliers de francs	360	358
Pourcentage de diminution par rapport à l'exercice précédent		- 0,6%

La diminution (2.000 francs) est relativement insignifiante.

Financement des dépenses de 1980

13. Il est proposé que les dépenses totales de 1.249.000 francs (voir le paragraphe 11 ci-dessus) soient financées comme suit:

	<u>Variante (a)</u>	<u>Variante (b)</u>
	(27)	(28)
(Nombre d'unités - selon qu'un Etat choisissant de payer l'équivalent d'une unité de contribution adhère à l'UPOV ou non)		
Contributions	1.201.500 francs	1.204.000 francs
Recettes diverses	25.000 francs	25.000 francs
Utilisation du Fonds de réserve	22.500 francs	20.000 francs
Total des recettes	<u>1.249.000 francs</u> =====	<u>1.249.000 francs</u> =====
Valeur d'une unité	44.500 francs	43.000 francs
Pourcentage d'augmentation par rapport à 1979 (41.500 francs)	+ 7,2%	+ 3,6%

Il est prévu que le Fonds de réserve s'élèvera aux environs de 83.000 francs à la fin de 1979.

14. Le Conseil est invité à adopter le programme et le budget pour 1980.

CHAPITRE I

RECAPITULATION ET COMPARAISONS

(en milliers de francs)

Chiffres réels 1978	Budget adopté 1979		Budget proposé 1980	
			Variante (a)	Variante (b)
		RECETTES		
1113	1120,5	Contributions	1201,5	1204
		Divers	25	25
4	7	- Publications	5	
20	18	- Autres	20	
-	31,5	Utilisation du Fonds de réserve	22,5	20
<u>1137</u>	<u>1177</u>		<u>1249</u>	<u>1249</u>
=====	=====		=====	=====
		DEPENSES		
530	620	<u>Personnel</u>		
		UV.10 Traitements et dépenses communes de personnel		657
21	26	<u>Voyages officiels :</u>		43
		UV.04 - Groupes de travail techniques	13	
		UV.08 - Relations avec les gouvernements et les organisations	11	
		UV.09 - Symposium en Amérique latine	24	
		<u>Services contractuels :</u>		
128	55	- <u>Conférences</u>		71
		UV.01 - Conseil	9	
		UV.02 - Comité consultatif	9	
		UV.03 - Comité technique	16	
		UV.04 - Groupes de travail techniques	1	
		UV.05 - Comité administratif et juridique	32	
		UV.09 - Symposium en Amérique latine	4	
18	43	- <u>Impressions</u>		
		UV.06 - Information et documentation		49
-	35	- <u>Autres</u>		
		UV.06 - Information et documentation		21
27	26	UV.11 <u>Dépenses générales de fonctionnement</u> - location de locaux		28
1	2	UV.11 <u>Fournitures</u>		2
12	2	UV.11 <u>Mobilier et matériel</u>		6
	8	UV.11 <u>Autres dépenses</u>		9
<u>737</u>	<u>817</u>	Total partiel : <u>DEPENSES PROPRES A L'UPOV</u>		<u>891</u>
<u>368*</u>	<u>360*</u>	UV.12 Dépenses communes		<u>358*</u>
<u>1105</u>	<u>1177</u>	TOTAL DES DEPENSES		<u>1249</u>
=====	=====		=====	=====

* A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figure sous la rubrique "Divers - autres" ci-dessus.

(a) Avec 27 unités : chaque unité représente 44.500 francs ou + 7,2% par rapport au budget adopté pour 1979.

(b) Avec 28 unités : chaque unité représente 43.000 francs ou + 3,6% par rapport au budget adopté pour 1979.

UV.05		COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE													
<p>Le Comité administratif et juridique tiendra deux réunions de deux jours chacune à Genève. Ses discussions seront préparées par deux réunions de consultants qui seront convoquées pour trois jours chacune, à Genève également. Sa tâche consiste, d'une façon générale, à donner des avis au Conseil sur toutes les questions d'ordre administratif ou juridique. Il est spécialement chargé d'examiner une loi type sur la protection des obtentions végétales et les questions liées au développement futur de l'Union, y compris l'élaboration d'un arrangement particulier qui serait conclu entre les Etats membres désireux d'établir une coopération plus étroite. Il doit également s'efforcer d'harmoniser les taxes nationales.</p> <p>L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de FonctmL	Fournitures	Moblier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférence	Consult.	Impress.	Autres						
UV.05	32							32							

UV.06		INFORMATION ET DOCUMENTATION													
<p>Le Bureau de l'Union</p> <ol style="list-style-type: none"> i) préparera l'impression et la publication des Actes de la Conférence diplomatique de 1978 en une langue; ii) continuera de rassembler les textes de lois des Etats membres et des Etats non membres ainsi que des renseignements sur l'application pratique des systèmes de protection des obtentions végétales dans divers pays; iii) publiera de nouvelles éditions de la brochure d'information générale de l'UPOV dans diverses langues; iv) publiera des brochures contenant le texte de la Convention UPOV révisée et de l'Acte additionnel dans des langues autres que les langues originales; v) continuera de publier un bulletin d'information. <p>Il faudra avoir recours à des traducteurs externes pour l'établissement de certaines traductions.</p>															
TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de FonctmL	Fournitures	Moblier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
		(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférence	Consult.	Impress.	Autres						
UV.06	70								49	21					

UV.09		SYMPOSIUM DE L'UPOV EN AMERIQUE LATINE														
<p>Le séminaire panaméricain sur les semences tiendra son symposium triennal à Buenos Aires, probablement en novembre ou décembre 1980. Ce symposium sera prolongé de deux jours durant lesquels des exposés seront donnés sur l'UPOV et, d'une façon générale, sur la notion de protection des obtentions végétales. La location de locaux, les frais d'interprétation (français/anglais/espagnol) pour ces deux jours, et les frais de voyage des participants de l'UPOV seront pris en charge par l'UPOV.</p>																
UV.09	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobiliier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
	28				8	16	4									

UV.10		TRAITEMENTS ET DEPENSES COMMUNES DE PERSONNEL														
<p>Le Bureau de l'Union comprendra le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, trois agents de la catégorie professionnelle et quatre de la catégorie des services généraux.</p>																
UV.10	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobiliier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
	657	657	(46) *	(45)												

* A l'exclusion du Secrétaire général

C/XIII/4
page 13

UV.11		AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE SOUTIEN DU PROGRAMME														
<p><u>Dépenses de fonctionnement (Location de locaux)</u> : Le Bureau de l'Union continuera d'occuper des locaux dans le bâtiment de l'OMPI.</p> <p><u>Fournitures</u> : Papeterie et fournitures de bureau, abonnement à des périodiques, achat de dictionnaires, de documentation technique, etc. à l'usage exclusif du Bureau de l'Union.</p> <p><u>Mobilier et matériel</u> : Coût du mobilier et du matériel de bureau achetés pour l'usage exclusif du Bureau de l'Union.</p> <p><u>Autres dépenses : Imprévus</u> : Comme les années précédentes, une somme correspondant à environ 13 du total des dépenses propres à l'UPOV est inscrite au budget pour les dépenses qui ne sont pas expressément prévues dans le présent chapitre ou pour des dépenses imprévues.</p>																
UV.11	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
	45										28	2	6			9

UV.12		DEPENSES COMMUNES															
<p>La quote-part de l'UPOV dans les dépenses communes est calculée, lorsque c'est possible, en fonction des services effectivement rendus par l'OMPI; lorsque ce n'est pas possible, elle est calculée d'après une estimation de la valeur de ces services. Il y a lieu de se rapporter au document de l'OMPI AB/X/2 (publié en anglais et en français seulement). L'annexe C de ce document, en particulier, donne pour chaque rubrique du programme de l'OMPI la quote-part qui peut être attribuée à l'UPOV. La répartition sommaire de ces dépenses s'établit comme suit :</p>																	
		<u>Chiffres réels</u>		<u>Budget</u>												<u>Projet de budget</u>	
		1978		1979												1980	
		259,4		242		Traitements et dépenses communes de personnel										248	
		1,4		2		Impressions										2	
		2,5		8		Autres services contractuels										5	
		31,1		42		Entretien des locaux; location de locaux (sauf ceux du Bureau de l'UPOV)										29	
		40,3		29		Télécommunications										35	
		32,4		33		Fournitures; mobilier et matériel										36	
		0,6		4		Autres dépenses (imprévus)										3	
		<u>367,7*</u>		<u>360*</u>												<u>358*</u>	
		=====		===												===	
UV.12	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses	
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres							
	358															358	

* A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figure sous la rubrique "Divers - Autres".

[Les annexes suivent]

C/XIII/4

ANNEXE A

RUBRIQUES BUDGETAIRES, OBJETS DE DEPENSES ET DEFINITIONS

A. RECETTES

"Contributions ordinaires"

Contributions des Etats membres selon l'article 26 de la Convention UPOV.

"Publications"

Montant des abonnements aux périodiques publiés par le Bureau de l'Union; recettes provenant de la vente des publications du Bureau de l'Union.

"Recettes diverses"

Toutes autres recettes non décrites plus haut; ajustements comptables (crédits) relatifs aux exercices précédents; gains de change.

B. OBJETS DE DEPENSES

"Traitements et dépenses communes de personnel"

Dépenses standard de personnel : cette subdivision englobe tous les postes qui apparaissent sur la feuille mensuelle de traitement du personnel, notamment : traitements, indemnités de poste, de non-résident et de représentation; allocations familiales; primes pour connaissances linguistiques; ajustements dus aux fluctuations monétaires; cotisations d'employeur à la Caisse de retraite; participation au régime d'assurance maladie.

Charges sociales et autres dépenses diverses de personnel : cette subdivision englobe toutes les dépenses en rapport avec le personnel et n'entrant pas dans la subdivision précédente, notamment : allocations pour frais d'études; frais de déménagement, de voyages d'enfants pour leurs études, de voyages de congé dans les foyers et d'installation à Genève; primes de l'assurance professionnelle; frais de recrutement; frais d'examens médicaux; engagements de courte durée; heures supplémentaires; frais de cessation de services et primes de rapatriement; formation du personnel.

"Voyages officiels"

Missions : frais de voyages et indemnités journalières des fonctionnaires du Bureau de l'Union en mission officielle.

Voyages de tiers : frais de voyages et indemnités journalières des personnes autres que les fonctionnaires du Bureau de l'Union (à l'exception des stagiaires - dont les frais de voyage et l'indemnité journalière sont inclus dans la rubrique "Bourses" - et non compris les frais de voyage des consultants, interprètes, etc. - voir plus loin).

"Services contractuels"

Conférences : interprètes; traducteurs; procès-verbalistes; location de salles, de bureaux et de matériel d'interprétation simultanée; traduction, reproduction et impression de documents effectuées sous contrat; frais d'engagement de personnel auxiliaire (téléphonistes, secrétaires, huissiers et autres); frais de transport de documents; rafraichissements et réceptions; autres frais relatifs aux conférences. Voyages des interprètes, traducteurs et autres personnes engagées spécialement pour une conférence.

C/XIII/4
Annexe A, page 2

Consultants : toutes dépenses liées à l'emploi de consultants, notamment : honoraires, frais de voyage et indemnité journalière de subsistance.

Impressions : impression et reliure effectuées à l'extérieur, notamment :
i) revues : papier et impression; ii) autres impressions : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres impressions diverses.

Autres : tous les autres services contractuels, notamment : honoraires des auteurs et des traducteurs d'articles paraissant dans les revues de l'UPOV; honoraires des traducteurs de documents (à l'exception de ceux concernant les conférences); location de temps-machine et honoraires pour l'établissement des programmes d'ordinateur.

"Dépenses générales de fonctionnement"

Location de locaux : loyer des locaux qui sont utilisés exclusivement par le Bureau de l'Union. (Ce poste ne comprend pas la contribution de l'UPOV aux dépenses communes de l'OMPI relatives aux locaux occupés par les services communs).

Entretien des locaux : nettoyage; réparations; assurance immobilière; entretien du parc; contrôle des installations; salaire et assurance du personnel de nettoyage; chauffage; éclairage; eau.

Location et entretien de matériel et de mobilier : location et entretien de tout le matériel et le mobilier, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de reproduction; matériel de traitement des données; matériel de transport, y compris carburant et lubrifiants.

Communications : frais de téléphone, télégraphe, télex et courrier, y compris l'installation, l'entretien et la location de matériel et d'appareils téléphoniques; installation, entretien et location d'appareils télex; frais de port; transport de documents (autres que ceux concernant les conférences).

Autres : toutes dépenses générales de fonctionnement non répertoriées plus haut, notamment : frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts relatifs aux bâtiments); pertes de change; honoraires des contrôleurs des comptes et dépenses connexes.

"Fournitures"

Toutes fournitures, notamment : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement des données (bandes magnétiques, cartes, etc.).

"Acquisition de mobilier et de matériel"

Achats de mobilier et de matériel, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de traitement des données; matériel utilisé pour les conférences et la reproduction des documents; matériel de transport.

"Acquisition et amélioration des locaux"

Nouveaux bâtiments : dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de bâtiments mais non couvertes par les prêts fonciers, et comprenant notamment l'agrandissement des locaux existants et l'achat de terrain.

Amélioration des locaux : dépenses liées à la modification, à l'amélioration ou au gros entretien des bâtiments existants et non couvertes par les prêts fonciers.

"Bourses"

Comprend notamment : les frais de voyage, indemnités journalières et autres dépenses relatives aux stagiaires.

"Autres dépenses"

Dépenses non répertoriées expressément plus haut, dépenses imprévues et ajustements comptables (débits) se rapportant à des exercices antérieurs; rémunération des services rendus par l'OMPI à l'UPOV.

- . -

NOTE

Il est à noter qu'en dehors des exceptions suivantes, les définitions qui précèdent sont les mêmes que pour le budget de 1979 (voir l'annexe A du document C/XII/4) :

- i) "Contributions ordinaires" : définition légèrement modifiée;
- ii) "Publications" : nouvelle définition;
- iii) "Recettes diverses" : définition légèrement modifiée;
- iv) "Traitements et dépenses communes de personnel" : définition plus détaillée.

[L'annexe B suit]

C/XIII/4

ANNEXE B

CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES ETATS MEMBRES

(en francs suisses)

<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>Etats membres</u>	<u>Nombre d'unités</u>	<u>1980</u>	
				<u>Variante (a)</u>	<u>Variante (b)</u>
42.808	41.500	Afrique du Sud	1	44.500	43.000
214.038	207.500	Allemagne (République fédérale d')	5	222.500	215.000
64.212	62.250	Belgique	1½	66.750	64.500
64.212	62.250	Danemark	1½	66.750	64.500
214.038	207.500	France	5	222.500	215.000
85.615	83.000	Italie	2	89.000	86.000
85.615	124.500	Pays-Bas	3	133.500	129.000
214.038	207.500	Royaume-Uni	5	222.500	215.000
64.212	62.250	Suède	1½	66.750	64.500
64.212	62.250	Suisse	1½	66.750	64.500
<u>1.113.000</u>	<u>1.120.500</u>		<u>27</u>	<u>1.201.500</u>	
=====	=====			=====	
		Nouvel Etat membre	1		43.000
			<u>28</u>		<u>1.204.000</u>
			===		=====

[Fin de l'annexe B
et du document]